

Osez le Féminisme!

<http://www.osezlefeminisme.fr> - n°2 - octobre 2009

Une manifestation féministe et unitaire... en 2009 ? Vous avez bien lu : « féministe » et « 2009 ».

Aujourd'hui en France, les femmes perçoivent des salaires inférieurs de 25% à ceux des hommes, elles représentent 80% des travailleurs pauvres, elles assurent 72 % des tâches domestiques. Une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les 2 jours 1/2. Une femme est violée toutes les 10 minutes. Des situations isolées, des phénomènes individuels ? Non. Un phénomène de société qui nous concerne toutes et tous. Être féministe c'est être moderne et humaniste !

Les femmes se battent donc encore contre les discriminations, l'invisibilité, les violences et les injustices.

Cette manifestation du 17 octobre rassemble près d'une centaine d'organisations politiques, syndicales ou associatives qui combattent le système patriarcal. Celui-ci laisse s'accroître les mécanismes d'oppression des femmes. Nous le voyons au quotidien à travers les violences mais aussi le sexisme ordinaire, les inégalités salariales, l'avancée des obscurantismes religieux ou la montée de l'assujettissement des corps aux lois du marché.

Nous défilerons le 17 octobre à Paris, pour revendiquer la Liberté, l'Autonomie, la Solidarité, la Dignité, la Laïcité, l'Égalité des femmes et des hommes.

Osez le Féminisme appelle toutes celles et ceux qui veulent en finir avec les inégalités à descendre nombreuses et nombreux dans la rue samedi 17 octobre pour une journée de mobilisation collective... et festive !

Edito

**TOUTES ET TOUS
DANS LA RUE LE
17 OCTOBRE
PROCHAIN !**

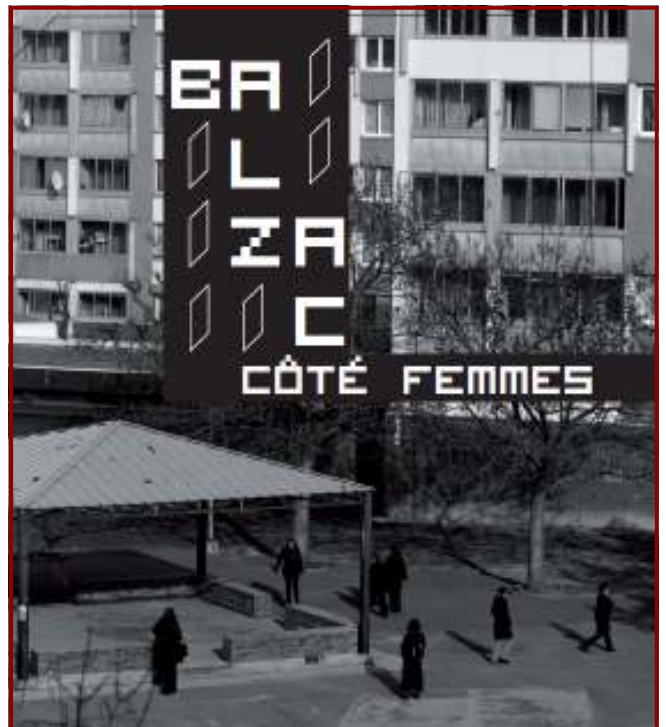
**Samedi
17 octobre
MANIFESTATION
NATIONALE
POUR LES
DROITS DES
FEMMES
RDV à 14h30
Place de la Bastille
À Paris**

www.mobilisationdroitsdesfemmes.com

« **Balzac côté femmes** », est un ouvrage collectif, combinant textes et photos, coordonné par Sandrine Charlemagne, coordinatrice de projets culturels et sociaux, metteuse en scène et intervenante dans les quartiers populaires. Les textes rassemblent des témoignages de femmes de la cité Balzac à Vitry sur Seine. Les photos sont de Jean-Claude Pattacini.

Le livre est divisé en plusieurs parties consacrées à différents moments de la vie des femmes : la démolition, le rêve, la galère, la fraternité et la joie.

L'ouvrage est disponible à la Bibliothèque des Femmes (Paris 13ème) et sur demande: sandrinechar@yahoo.fr



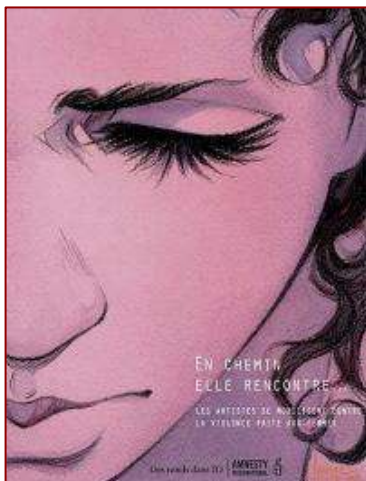
Qui sommes-nous ?

Parce que nous considérons que l'émancipation de toutes et tous passe par l'égalité, nous nous rassemblons, femmes et hommes, militantes et militants aux expériences diverses, pour prendre part au combat féministe. Violences, discriminations, dominations, oppressions, nous en avons assez. Nous affirmons les valeurs universelles portées par le féminisme, combat progressiste pour l'égalité et la laïcité.

Contacts

contact@osezlefeminisme.fr
www.osezlefeminisme.fr

Retrouvez-nous sur Facebook :
<http://www.facebook.com/home.php#/pages/Osez-le-feminisme-/1044120545092>
ref=ts



En chemin, elle rencontre...

17 octobre 2009
DIGNITE

Une Bande dessinée qui dénonce les violences faites aux femmes, au profit d'Amnesty International.

Femmes battues, harcèlements sexuels, excision, mariage forcé, « **En Chemin elle rencontre** » aborde plusieurs situations de violences faites aux femmes ou de sexisme quotidien. On fait ainsi la connaissance d'Awa, qui découvre à l'adolescence qu'il lui manque un bout d'elle-même (elle a été excisée pendant son enfance) ou de Cristina, jeune Ukrainienne victime d'un réseau de prostitution. Ce travail d'un réalisme troublant regroupant les dessins de plusieurs artistes mobilisés contre les violences a été coordonné et édité par Marie Moinard. A lire absolument !

Hédia Aït-Kaci

En chemin, elle rencontre... Edition Des ronds dans l'O. 18,5€
Disponible notamment à la librairie Violette & Co, à Paris : <http://www.violetteandco.com>

Une émission de radio 100% féministe

Susciter une prise de conscience et un désir de lutte des femmes, tel est l'objectif de l'émission de radio « Femmes Libres » sur Radio Libertaire. Cette émission, née en 1986, fait connaître d'une part les difficultés que les femmes rencontrent dans leur lutte pour l'émancipation et l'autonomie, et valorise d'autre part leur engagement pour la défense de leurs droits. « Femmes Libres », référence au combat des femmes espagnoles « Mujeres Libres » s'attache à dénoncer la société patriarcale et l'oppression que les femmes subissent en France et dans le monde, en abordant autour d'un débat avec des invités les questions d'actualité, les rendez vous militants et féministes, les médias et l'information qu'ils véhiculent (ou non) sur la lutte des femmes. Le ton est franc et clair, et surtout libre ! A écouter sans modération !

**Femmes libres sur Radio Libertaire FM 89.4
Mercredi de 18h30 à 20h30**

Linda Ramoul

Plus d'infos sur :
<http://rl.federation-anarchiste.org/>



Les 100 ans du congé maternité

Nous fêtons cette année les 100 ans du congé maternité. La loi Engerand donna le droit aux femmes de s'absenter pendant 8 semaines avant et après leur accouchement... sans toucher de salaire. Il faudra attendre la loi Strauss de 1913 pour voir un début d'indemnisation du seul congé postnatal. Seules les institutrices obtiennent, dès 1910, le maintien du traitement pendant les deux mois de leur congé maternité. Ces dispositions seront étendues à toute la fonction publique seulement 20 ans plus tard, en 1928.

Cette même année, la loi sur les assurances sociales intégrera le droit à la gratuité des soins médicaux et à l'octroi d'indemnités maternité. Il faudra attendre 1970 pour que les indemnités dues au congé maternité compensent réellement le salaire. Aujourd'hui encore, même si ce droit est souvent garanti par la convention collective dont dépend la salariée, il est soumis à certain nombre de restrictions et de plafonnements.

Cécile AKTOUF

17 octobre 2009
DIGNITE

« Elle l'a bien cherché... »



Dans l'inconscient collectif, une histoire de viol prend souvent la forme d'une jeune femme habillée de façon sexy qui se fait agresser dans une ruelle sombre. Mais cette image est bien éloignée de la réalité. Dans 8 cas sur 10, la femme violée connaît son agresseur et 67 % des viols ont lieu au domicile - de la victime ou de l'agresseur-. Aujourd'hui en France, un viol est commis toutes les 10 minutes, soit 48 000 femmes violées chaque année. Il ne s'agit donc pas seulement d'actes isolés mais bien d'un phénomène de société, qui touche toutes les catégories sociales. Le viol n'est pas seulement l'expression d'un désir sexuel sans tenir compte de l'autre mais un moyen de contrôle et de pouvoir exercé sur la victime, qui souvent la détruit durablement après (perte de confiance en soi, dépression, tentative de suicide). Alors que c'est la femme dans 91% des cas qui est violée, on cherche des circonstances atténuantes à l'agresseur et des responsabilités du côté de la victime. Une femme a le droit de se vêtir comme elle le souhaite, elle a le droit de changer d'avis mais lorsqu'elle dit « non », c'est NON.

Justine Bourdais et Aude Lemoussu

17 octobre 2009
LAÏCITE



Récidiviste !

Le 14 septembre dernier, devant le congrès de la Fédération internationale des pharmaciens catholiques, le Pape Benoît XVI a appelé les pharmaciens à appliquer dans leurs officines la clause de conscience, qui leur permet de refuser de vendre des produits portant « atteinte à la vie humaine », à savoir, selon lui, les moyens de contraception. Cet appel intervient après l'autorisation, au mois de juillet, de la pilule abortive RU486 en Italie.

La promotion par l'Eglise catholique de l'utilisation de cette clause de conscience se répète régulièrement depuis les premières lois votées en faveur du droit à la contraception et à l'avortement. C'est une grave remise en cause de la laïcité : l'Eglise catholique essaie de faire primer les lois religieuses qu'elle édicte sur les lois de la République italienne. Un principe qui ouvre la voie à de nombreux abus.

Carine Petit

17 octobre 2009
SOLIDARITE

FEMMES MIGRANTES LES INVISIBLES DU XXI^{ÈME} SIÈCLE

L'Office international des migrations estime que 47 à 49% des migrants internationaux sont des femmes. Si pendant longtemps ces dernières ont majoritairement accompagné leur conjoint, la plupart d'entre elles migrent aujourd'hui de leur propre initiative pour fuir des situations de violence, de misère et trouver une situation meilleure dans un autre pays. Leur nombre a été estimé à 50 millions par les Nations Unies en 1990.

Les migrations ont longtemps été un phénomène plus masculin que féminin : les hommes seuls avaient le droit et la liberté de voyager, de quitter leur pays. Les femmes rejoignaient leur conjoint dans le cadre du regroupement familial et se retrouvaient souvent reléguées de fait à l'espace domestique.

La mondialisation des échanges et des mouvements de population a conduit à la féminisation des flux migratoires. Lorsqu'elles arrivent dans le pays d'accueil, les femmes migrantes sont confrontées à des difficultés importantes, liées à leur double statut : celui de migrante et celui de femme. De nombreuses associations se mobilisent pour les défendre et sensibiliser l'opinion sur la précarité sociale et administrative dans laquelle se retrouvent des milliers de femmes.

Femmes et migrantes : la double peine

La situation des femmes migrantes renvoie à la fois au combat pour une réelle politique d'accueil des immigrés et à la lutte des femmes pour leurs droits. Les femmes migrantes sont en effet dans une situation de double discrimination qui a des conséquences sur tous les aspects de leur vie. Concernant l'accès à l'emploi, d'abord, ce sont celles qui sont le plus touchées par le chômage. Elles sont reléguées dans les métiers les moins qualifiés, les moins valorisants et dans les secteurs les plus précaires. Elles appartiennent aux catégories les plus exposées aux abus d'employeurs qui n'hésitent pas

à les exploiter. Beaucoup d'entre elles travaillent dans des conditions déplorables, parfois sept jours sur sept, de jour comme de nuit, et sont soumises à des conditions de travail et d'hébergement très dures, contraire à la dignité humaine, subissant de graves brutalités/violences (séquestration, viol et torture).

A cette précarité sociale s'ajoute la précarité de leur situation administrative. Lorsqu'une femme arrive sur un territoire avec son conjoint, elle peut se voir retirer ses papiers en cas de divorce. Seul cas où elle peut les garder : lorsque la violence conjugale est avérée. Lorsqu'on connaît les difficultés qui persistent aujourd'hui pour déclarer et faire reconnaître les violences au sein du couple, on doute de l'efficacité d'une telle règle. D'autre part, toute personne étrangère est soumise en matière d'état civil, de régime matrimonial, de filiation, de succession, à la loi du pays dont elle possède la nationalité. C'est ce qu'on appelle le « statut personnel », règle à laquelle sont soumis les migrants, femmes et hommes. Or, bon nombre de pays n'ont pas encore atteint l'égalité dans ce domaine. Les femmes se retrouvent donc souvent dans une situation d'infériorité juridique contraire aux lois de la République.

Lorsque, dans certains cas, le conjoint peut représenter un danger pour la femme et qu'elle réussit à s'en détacher, elle se retrouve dans une situation de précarité sociale et administrative importante.

Des droits pour les femmes immigrées et réfugiées

Sans papiers et souvent seules dans leur combat pour la reconnaissance d'un véritable statut, les femmes migrantes n'ont souvent d'autres choix que de subir cette situation de dépendance économique vis à vis d'un employeur ou d'un compagnon. Plusieurs associations, comme le RAJFIRE, Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées, luttent pour les droits des femmes étrangères, immigrées, demandeuses d'asile ou réfugiées. Ces associations participent activement à la préparation de la manifestation du 17 octobre.

Plusieurs revendications sont portées par les associations. Elles insistent notamment sur la mise en place d'un statut autonome pour les femmes migrantes et la reconnaissance de droits individuels, le maintien automatique du droit au séjour pour les femmes subissant des violences en cas de rupture conjugale, le droit d'asile pour les femmes persécutées et discriminées en tant que femmes, quels que soient les auteurs de ces violences. Elles revendiquent la promulgation de lois civiles égalitaires et l'abolition des codes de statut personnels comme de leur application en France.

Elise Boscherel et Linda Ramoul

Source : <http://rajfire.free.fr/>

Femmes migrantes, premières victimes de la prostitution

Les femmes de nationalité étrangère représentent près de 60% des femmes prostituées sur la voie publique et environ 80% des femmes exploitées par des proxénètes. La prostitution concerne donc très largement des femmes étrangères, victimes de réseaux criminels organisés. A leur arrivée en France, leur passeport leur est généralement retiré, remplacé par un faux, et on exige souvent qu'elles remboursent le coût du voyage. Les plus récalcitrantes sont menacées de représailles sur les membres de leur famille surveillés dans leur pays d'origine par les réseaux liés aux proxénètes.

Le fait que les femmes étrangères constituent une part importante des femmes qu'on prostitue semble faciliter le travail de ceux qui minorent la marchandisation du corps et l'exploitation des femmes.

EGALITE PROFESSIONNELLE : NOUS SOMMES ENCORE LOIN DU COMPTE

Aujourd'hui encore, beaucoup d'obstacles existent pour dissuader les femmes d'exercer une activité à temps plein, bien souvent la seule manière d'être autonome économiquement. On n'encourage pas les femmes à s'investir dans leur activité professionnelle, pourtant vecteur essentiel dans la conquête d'une véritable autonomie ! Dans un contexte économique très dur pour les salariés et notamment en situation d'emploi précaire, les possibilités des femmes de gagner leur propre salaire de manière décente s'amenuisent au rythme de la hausse du chômage. Le chemin vers l'égalité passe par un combat quotidien contre les mécanismes du sexisme ordinaire appliqués au monde du travail, assorti d'un combat politique pour obtenir l'égalité des droits.

Comme il a été rappelé le 8 mars dernier, en 2009, les femmes continuent à subir des inégalités professionnelles et les écarts de salaires se situent toujours autour de 25%. Dans un contexte économique difficile, le chemin vers l'égalité passe par un combat quotidien contre les mécanismes du sexisme ordinaire appliqués au monde du travail, assorti d'un combat politique pour obtenir l'égalité des droits.

Des inégalités salariales qui s'accroissent

Du fait d'un investissement important des femmes sur le marché du travail depuis les années 1970, on pourrait croire que l'égalité femmes/hommes va « naturellement » progresser en quelques générations. En réalité, les écarts de salaires stagnent depuis 15 ans malgré les multiples mesures législatives. La loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre femmes et hommes prévoit que les entreprises doivent atteindre l'égalité professionnelle et qu'elles réduisent les écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010. En pratique, la majorité n'a même pas commencé à analyser ses effectifs et à négocier des mesures de correction avec les syndicats. Le rapport Grévy paru en juillet 2009 montre que le nombre de femmes qui occupent des postes à responsabilités a diminué. En 2009, par exemple, les conseils d'administration du CAC 40 ne comptaient que 10,5% de femmes. Si on prend en compte les 500 premières entreprises françaises, ce chiffre tombe à 8% ; 60% étant dirigées par un CA uniquement masculin. Les femmes sont souvent bloquées dans leur ascension professionnelle par le fameux « plafond de verre », comme s'il existait un niveau de responsabilité indépassable, mais aussi par de nombreux comportements qui visent à les éloigner des postes les plus valorisés et les plus rémunérateurs.

Enfin, les femmes sont davantage touchées par des périodes de chômage



pendant leur vie professionnelle, soit 9.6 % contre 8.1% pour les hommes. Elles sont surreprésentées dans les emplois les moins qualifiés et forment notamment le « gros bataillon » du temps partiel imposé, soit 83% des salariés. Contrairement aux idées reçues, 30% des femmes à temps partiel souhaiteraient travailler davantage, subissant donc un temps de travail imposé couplé à une faible rémunération. Avec une situation économique accentuée par la crise, elles représentent ainsi la majorité des travailleurs pauvres.

La réussite économique des filles n'est pas à la hauteur de leur réussite scolaire

Aujourd'hui, l'orientation scolaire se fait encore de façon très différenciée : aux garçons les mathématiques et la technologie, aux filles la littérature, les sciences humaines et le travail social ; autrement dit, des études qui mènent à des métiers ayant moins de débouchés et très peu rémunérateurs. Alors que le niveau de qualification des femmes n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970, on s'attendrait logiquement à ce que leur parcours professionnel se rapproche de celui des hommes. Il n'en est rien. La réussite scolaire des filles (70% de réussite au bac contre 59% des garçons) n'a pas encore eu raison de la ségrégation professionnelle. Plus

diplômées, mieux armées pour le marché du travail que leurs mères, elles se heurtent pourtant à des préjugés et l'accèsion aux métiers considérés comme « masculins » est toujours difficile. Dans tous les domaines, elles doivent prouver plus qu'un homme leurs compétences et leurs expériences pour être reconnues professionnellement et monter en grade.

Des modèles féminins et masculins encore très traditionnels

Les modèles sexués, véhiculés par les médias, par les livres pour enfants et par les manuels scolaires, renvoient systématiquement aux rôles traditionnels des hommes et des femmes. Les premiers sont fortement encouragés à se diriger vers des postes à responsabilités et donc mieux rémunérés. Les filles, quant à elles, sont dès le départ, orientées vers des métiers qui ne remettront pas fondamentalement en cause leurs futurs rôles de mère et d'épouse. En effet, si de plus en plus les femmes sont valorisées pour leur activité professionnelle, leur reconnaissance sociale repose toujours sur leur statut de mère. Même PDG, on considère qu'une femme n'a pas vraiment réussi sa vie si elle n'a pas eu d'enfant... Les jeunes femmes intériorisent donc ces schémas pour concevoir leurs projets professionnels et elles anticipent

rapidement leurs disponibilités qui seront nécessaires pour s'occuper ... de la maison et des enfants !

La maternité, forte pression sociale et frein à la carrière professionnelle

En entreprise, la maternité est souvent considérée comme une « maladie honteuse », comme l'explique Brigitte Grésy, dans son rapport. Alors que les hommes voient leur carrière progresser entre 25 et 35 ans, les femmes stagnent. Selon une enquête du CSA 2009, 23% des femmes interrogées lors d'un entretien d'embauche l'ont été sur leurs projets familiaux. Par ailleurs, 46% des femmes estiment qu'une grossesse a eu un impact négatif sur leur parcours professionnel. Pourtant, les employeurs n'ont pas le droit d'interroger une candidate sur sa vie privée ou de refuser d'embaucher une femme qui a fait part de sa volonté d'avoir à plus ou moins long terme des enfants. Souvent leur retour de congé maternité coïncide avec une relégation à des missions subalternes, alors que la loi est censée les protéger pour qu'elles retrouvent leur poste dans des conditions de travail identiques à celles précédant leur départ.

Un service public de la petite enfance insuffisant

Malgré un taux d'activité féminin record à l'échelle européenne - 86% en France -, on s'attend toujours à ce que les femmes soient à la sortie de l'école à 16h. Lutter contre les inégalités professionnelles nécessiterait une amélioration de l'offre d'accueil des jeunes enfants, notamment en crèches. Les systèmes de garde proposés sont toujours insuffisants : il manque 300 000 places de crèche et le fameux « droit opposable au mode de garde » promis par Nicolas Sarkozy a brutalement disparu du paysage politique... Entre le développement de structures payantes, comme les « jardins d'éveil » et la diminution du nombre d'enfants scolarisés à deux ans, on est loin d'un véritable service public de la petite enfance. Or, le système de garde impacte directement sur l'activité professionnelle des mères : sans mode de garde adapté, ce sont majoritairement les femmes qui interrompent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants. Pourquoi ? Car les systèmes de garde publics ont un coût et la société préfère encourager les femmes à cesser le travail salarié pour « travailler » mais ... gratuitement. Cette question d'interruption de travail ou de réduction à temps partiel renvoie aux écarts de salaire et aux inégalités des conditions de travail entre les femmes et les hommes.

C'est celui des deux dont la perte de salaire sera la moins « coûteuse » pour le budget familial qui s'arrête...et perd son autonomie. Un peu l'arnaque, non ?

Les responsabilités familiales et les tâches ménagères immuables

Enfin, pas d'égalité professionnelle sans une division équitable du travail domestique ! Malgré le modèle largement véhiculé par les médias des « nouveaux pères », le « temps parental », les femmes assument toujours 65 % des tâches ménagères même si les hommes ont augmenté leur temps de participation de 32 à 35% en 20 ans... Ce travail, qu'elles ont toujours accompli, n'a jamais été comptabilisé comme une activité professionnelle. Une étude a montré que si les mères au foyer étaient rémunérées à hauteur du travail qu'elles accomplissaient (garde des enfants, heures de ménage, lessive, soutien scolaire, soins aux personnes âgées ou dépendantes, préparation des repas, ...), elles gagneraient plus de 3000 euros par mois.

La bataille à mener pour obtenir une véritable égalité professionnelle entre femmes et hommes est loin d'être finie. Les pouvoirs publics pourraient s'appuyer sur les lois existantes sur l'égalité professionnelle pour rendre cette égalité effective, mettre en place des sanctions, encourager les entreprises et les administrations à favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité et enfin développer l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge !

Julie Muret

40%

C'est la part obligatoire de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises que préconise Brigitte Grésy, inspectrice générale des affaires sociales.

Ce qui les rendrait... cinq fois plus nombreuses qu'aujourd'hui. Chiche ? Réponse cet automne.

83%

...des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Leur taux de chômage reste également supérieur à celui des hommes, comme leur part dans les postes précaires comme les CDD. *Rapport du conseil économique et social, 2008*

99%

...des assistants maternels sont des femmes, 98% des aides à domicile, 92% des aides-soignants, etc. Bref, les femmes sont majoritaires dans les emplois dits de « services à la personne ». Ces métiers, demandent patience, dévouement aux autres... et sont, comme par hasard, souvent précaires et mal rémunérés. *Chiffres-clés 2007 sur l'égalité, ministère du travail.*

Ada Mercier

Pour aller plus loin :

- Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle / Brigitte GRESY, IGAS, juillet 2009
- Progrès dans l'égalité hommes-femmes : le rôle déterminant des sanctions / Les Echos, 07/03/2009
- Le temps parental reste une affaire de femmes / Le Monde, 08/04/2009
- Les inégalités dans le travail devraient faire scandale / Margaret MARUANI, *L'Humanité*, 25/01/2008
- Bienvenue dans la vraie vie des femmes, Agnès Poirier et Virginie Lovisone, documentaire, Canal +, 2009

« Le label Egalité » : une bonne idée... pas appliquée

L'une des mesures reprise dans la Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 est le lancement le 28 juin 2004 du « Label Egalité », certification qui vise à valoriser l'égalité Femme - Homme et la mixité professionnelle au cœur des entreprises, des administrations et des associations. Pour être labellisés, ces organismes doivent mener des actions exemplaires dans 3 domaines : l'égalité professionnelle, la gestion des ressources humaines et le management, la parentalité dans le cadre professionnel. Le label est délivré pour une durée de 3 ans, avec une évaluation intermédiaire à 18 mois.

Ce label est un des outils d'évaluation inscrit dans la loi du 23 mars 2006, relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il a pour objectif de mesurer et d'évaluer l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde du travail et in fine, il doit permettre au législateur d'étudier l'éventualité d'un projet de loi visant à établir une sanction financière pour les entreprises qui n'auront pas établi de plan d'action pour résorber les écarts salariaux entre les femmes et les hommes d'ici le 31 décembre 2010. Au regard du nombre d'entreprises labellisées, ce label semble quelque peu souffrir d'un manque de popularité. Au 23 juin 2009, seules 46 ont été labellisées, représentant 715 232 salarié-es soit 3% des salarié-es en France.

(Source SDFE & INSEE, Oct. 2009)



Pascale Cayous



RETRAITES DES FEMMES ou comment accentuer les inégalités

Les retraites des femmes.

Les inégalités que connaissent les femmes sur le marché du travail se retrouvent également dans le montant de leur retraite : 4 femmes sur 10 touchent moins de 600€ par mois et de manière globale, les retraites des femmes sont inférieures de 44% à celles des hommes ! Cette situation est due en grande partie à la position qu'occupent les femmes au travail : temps partiels, salaires inférieurs et postes occupés moins rémunérateurs ; mais ces inégalités viennent aussi des arrêts de carrières que vivent les femmes suite à leurs grossesses, l'éducation des enfants dont elles assument encore à une écrasante majorité la charge.

Une nouvelle attaque.

En août dernier, le gouvernement a tenté d'amputer encore une partie des retraites des femmes en s'attaquant aux *majorations de durée*, qu'il

voulait partager entre hommes et femmes. La proposition du gouvernement fait suite à un arrêt de la Cour de Cassation, saisie par un homme, qui jugeait ce dispositif discriminatoire. Le principe d'une majoration date de la loi Boulin en 1971 et est censé compenser les manques de cotisation causés par les maternités et l'éducation des enfants. En effet, entre le congé maternité, le fait d'assumer une double journée et les difficultés du retour à l'emploi, les femmes sont clairement désavantagées dans le calcul de leurs retraites. Ces majorations sont donc censées rétablir l'équilibre. Elles n'y arrivent même pas, puisque la différence du montant des retraites entre les femmes et les hommes reste importante.

Suite à la mobilisation des organisations féministes, et après avoir reçu les organisations

syndicales, le gouvernement est revenu, en partie sur ses annonces le 20 septembre. Les 2 ans de majoration de durée d'assurance, ce qu'on appelle dans le langage courant les « bonifications » seront divisés en deux. L'un sera réservé aux femmes au titre de la maternité et l'autre, à partir de janvier 2010, sera attribué au titre de l'éducation, à la mère ou au père selon le choix des parents. Cette annonce est insuffisante puisqu'elle réduit la compensation faite aux femmes. Si les pères qui mettent entre parenthèses leur carrière professionnelle pour élever leurs enfants doivent bénéficier de droits supplémentaires, ceci ne doit pas se faire au détriment des droits, encore insuffisants, des femmes.

La situation des femmes à la retraite est une conséquence des inégalités qu'elles ont vécues toute leur vie : c'est en s'attaquant aux discriminations dans le monde du travail (salaires, postes, carrières) et dans la sphère privée qu'on permettra aux femmes d'accéder à une retraite décente.

Carole Chotil-Rosa

Source : « Retraites : droits individuels et droits familiaux, la recherche de l'égalité » actes du colloque - Conseil d'Orientation des Retraites, 2005 - La Documentation française

Pour aller plus loin :

- www.femmes-emploi.fr
- www.travail.gouv.fr
- Statistiques de l'INED : www.ined.fr

3 questions à... MARYSE DUMAS Secrétaire confédérale de la CGT



1. Comment expliques-tu qu'au XXI^{ème} siècle, les différences femmes / hommes soient aussi fortes dans le monde du travail ?

Par la conjonction d'au moins deux phénomènes : le poids des mentalités et l'intérêt des employeurs à la moindre rémunération du travail féminin. A qualification égale, 70% des employeurs affirment encore préférer embaucher un homme plutôt qu'une femme. L'organisation du travail est profondément sexuée : les emplois et branches féminins coexistent avec des emplois et branches très masculins. Avant les salaires, c'est le travail qui n'est pas égal ! Les employeurs abusent de cette situation pour comprimer les rémunérations et flexibiliser le travail

féminin : aux hommes les heures supplémentaires du « travailler plus pour gagner plus » aux femmes le temps partiel imposé et les contrats courts au nom d'une pseudo conciliation vie professionnelle, vie familiale.

2. Que penses-tu de la mesure proposée par le gouvernement de réduire les "bonifications" des salariées mères de famille en matière de retraite ?

Le gouvernement applique la tactique habituelle aux mauvais coups : rassurer les inquiets en sacrifiant les jeunes et leur avenir. Alors que les carrières et retraites féminines sont d'une inégalité flagrante, la non discrimination est mise en avant pour annuler les maigres contreparties obtenues. C'est l'une des

raisons pour lesquelles la CGT préfère aborder le combat pour les droits des femmes à partir d'une recherche d'égalité, qui engage une transformation profonde de la société plutôt que de la seule non discrimination, beaucoup moins porteuse.

3. Quelles sont les revendications de la CGT pour permettre d'atteindre l'égalité professionnelle ?

Batailler pour la mixité des emplois des carrières et des filières, conquérir et reconquérir des droits collectifs et statutaires, s'appuyer sur les accords égalité pour déployer une intense activité syndicale sur les lieux de travail. L'égalité professionnelle est la première attente des salariés des deux sexes à l'égard des syndicats. Chaque fragilisation des garanties et références collectives fragilise davantage le travail féminin. Quand les rémunérations sont individualisées, que les affectations se font « au mérite », les inégalités à l'égard des femmes se creusent.

CHAHLA CHAFIQ

Ecrivaine et sociologue d'origine iranienne, elle était une des invitées de la soirée féministe du vendredi 2 octobre dernier à Paris.



Est-ce que vous pouvez nous parler du mouvement féministe iranien et de ses différences avec le féminisme en France ?

Cette question est très importante et renvoie à la différenciation du féminisme qui aboutit parfois à des théorisations telles que le « féminisme islamique ». Cette approche suppose l'issue des luttes des femmes, dans les pays dits musulmans, dans le cadre de l'islam. Rappelons qu'en Iran, il y a un gouvernement religieux, totalitaire ; la domination des femmes est fondatrice de ce système. L'exemple est l'imposition du port du voile à toutes les femmes. Pourtant, le féminisme est une idée universelle : il n'est pas possible de se référer, en matière de féminisme, à un cadre fermé. Or, le religieux est bien un cadre fermé. Les nouvelles générations de féministes iraniennes sont dans une idée d'égalité et de liberté. Elles ne cherchent pas de références dans la religion. La différence fondamentale entre la France et l'Iran est que les féministes iraniennes luttent dans un contexte de répression, ce qui n'est pas le cas en France. Le féminisme en Iran est considéré comme un délit, une déviance vers la culture occidentale. Sur les objectifs, je ne vois pas de différence : seul le contexte politique change.

Dans ce contexte de répression et face à un gouvernement totalitaire comme vous l'avez défini, comment voyez-vous l'avenir des femmes et du combat féministe ? N'est-on pas devant un mur ?

Les femmes, depuis quelques années, se sont organisées de manière visible : il y a des réseaux de résistance à l'intérieur et à l'extérieur. De plus, nous vivons désormais dans un monde où les nouvelles technologies permettent de contourner la censure, et la nouvelle génération féministe en Iran s'en est emparé. J'ai bien plus d'espoir qu'auparavant car le mouvement féministe est bien visible en Iran. En même temps, le gouvernement est grandement défié par la révolte populaire dont le mot d'ordre est la liberté. Les femmes participent de façon très importante à ce mouvement. Dans l'avenir, je pense que le mouvement féministe se développera et se renforcera de plus en plus.

Les revendications des féministes impactent tellement la scène politique que le gouvernement a nommé une ministre femme. Être femme n'empêche pas d'être rétrograde, mais cet acte illustre aussi l'avancée de la question des femmes au sein de la société iranienne.

Que pensez-vous du débat sur l'interdiction de la burqa ?

Il est intéressant de rappeler que les populations dites musulmanes vivent en France depuis plus d'un siècle et que le débat sur le voile à l'école publique laïque n'a surgi qu'en 1989. Aujourd'hui, vingt ans plus tard, la question de la burqa nous renvoie aussi à une forme archaïque des ordres sexués. Ces phénomènes informent, selon moi, sur le développement de l'islamisme en tant qu'idéologisation de l'islam. Cela interroge le retour du religieux dans la politique qui, au-delà, de l'islam, est un phénomène mondial actuel.

Je pense qu'il est important, à travers le débat sur la burqa, d'expliquer les mécanismes qui favorisent ces phénomènes. Cela permettra à la laïcité de prendre sa place comme valeur commune au profit de l'accès des femmes à la citoyenneté démocratique. On évitera ainsi l'instrumentalisation de ce débat par ceux qui pensent que l'islam n'est pas intégrable, comme par ceux qui affirment que la France n'est pas tolérante. Nous ne pouvons nier que l'islam est instrumentalisé par certains qui en font une idéologie, et par d'autres qui en font un moyen de se démarquer de manière culturelle : les femmes deviennent les gardiennes d'une identité et de l'ordre moral. Tous ces éléments doivent nous amener à travailler sur les multiples dimensions de ce phénomène pour réfléchir de manière plus large au retour du religieux dans la politique et à la place du genre dans ce champ.

Propos recueillis par **Thalia Breton**

Site internet : chahlachafiq.com

Initiative

OLF SE MONTE À TOULOUSE !

Le réseau toulousain « Osez le féminisme » a été impulsé il y a peu par un groupe de femmes venant d'horizons différents : journaliste, étudiante, ingénieure en informatique, etc. Le comité Osez le féminisme 31 a relevé un premier défi avec la mise sur pied d'un car pour Paris en vue de la manifestation pour les droits des femmes le 17 octobre. Motivées, les militantes d'Osez le féminisme 31 ont appelé à une réunion unitaire et un nombre important d'associations féministes et d'organisations ont

répondu présentes. Lors de cette première réunion, des fonds ont été récoltés pour financer la location d'un bus afin de se rendre à la manifestation (50% environ). Après quelques semaines, les choses se sont mises en place de façon unitaire - budget, location du bus, organisation, distribution de tracts - permettant à 50 personnes d'aller gratuitement manifester à Paris le 17 octobre.

Parallèlement, une première formation sur le féminisme a eu lieu : une vingtaine de personnes y ont assisté. Ainsi, de nouvelles militantes et de nouveaux militants ont rejoint le réseau. Toulouse est une ville riche au regard du féminisme comme la réactivité des organisations et la

forte participation aux événements du réseau le prouvent. Osez le féminisme 31 a donc pour ambition d'organiser et d'étendre le réseau en Midi-Pyrénées. Une fois la manifestation passée, OLF 31 souhaite continuer le mouvement en organisant de nouvelles formations féministes et en développant d'autres projets comme la projection d'un film féministe suivie d'un débat dans un cinéma d'art et d'essai de la Ville rose. Alors, vous aussi, osez le féminisme à Toulouse !

Nataly Breda, Caroline Bourdeu d'Aguerre et Laura Silimbani

Contact :

osezlefeminisme31@gmail.com

LE PLANNING FAMILIAL VEUT FACILITER L'ACCES A LA PILULE DU SURLENDEMAIN

EllaOne, une nouvelle contraception d'urgence, est commercialisée début octobre dans les pharmacies. Le laboratoire français HRA Pharma, qui fabrique depuis 2000 le contraceptif d'urgence Norlevo, a obtenu la semaine dernière l'autorisation définitive de l'Agence européenne du médicament (EMA) pour la mise en vente de ce nouveau contraceptif d'urgence en France, au Royaume-Uni

Contraception : on a le choix !

Il n'y a pas que la pilule dans la vie ! Rappelons que Le Planning Familial réclame le remboursement de toutes les méthodes de contraception existantes (implant, patch, anneau, pilules microdosées, etc) prescrites par un médecin qui ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale.

et en Allemagne. Son avantage : EllaOne, qui permet d'éviter une grossesse après un rapport sexuel non ou mal protégé en bloquant l'ovulation, est efficace à 97% pendant 5 jours. En revanche, cette nouvelle pilule du surlendemain n'est accessible que sur prescription médicale, n'est pas encore remboursée, et coûte 30 euros ! Rappelons que Norlevo, lui, est depuis 2002 distribué gratuitement aux mineures dans les infirmeries scolaires et dans les centres de planification, et délivré sans ordonnance en pharmacie pour environ 7,50 euros. « EllaOne doit bénéficier de la même accessibilité que le Norlevo », explique Marie-Pierre Martinet, Secrétaire Générale du Planning Familial. L'ordonnance obligatoire et le prix feront sûrement



obstacle à la bonne diffusion d'EllaOne. Accidents plus fréquents le week-end, timidité par rapport à son médecin ou manque de temps pour aller le voir, manque d'anonymat, difficultés financières... autant de

Si les conditions d'obtention ne s'améliorent pas, Marie-Pierre Martinet craint que ce progrès scientifique ne soit pas accessible à toutes, et crée une « contraception d'urgence à deux vitesses ».

Ada Mercier

Chroniques du sexisme ordinaire

17 octobre 2009
EGALITE

CHANGEZ DE REGARD SUR LES LESBIENNES !

Deux faits récents d'agressions homophobes reconnus (pour combien passés sous silence ?) ont mis en lumière l'absence de débat de société sur cette question. SOS homophobie a réalisé pour la première fois un rapport en 2008 sur la lesbophobie en France. 63% des femmes interrogées évoquent des épisodes lesbophobes dans leur vie. Selon un sondage Sofres de juillet 2008, la France compte 3,2 millions de lesbiennes, soit 10% des femmes. Le combat des lesbiennes pour leurs droits a besoin de visibilité et que l'on casse les préjugés tenaces dans les imaginaires.

Dans l'imaginaire collectif, les lesbiennes n'ont en fait pas réellement de sexualité, (comme si sans homme, cela n'était pas vraiment possible). Il est vrai que l'homosexualité féminine, assimilée à une amitié amoureuse, a été historiquement moins décrite que l'homosexualité masculine qui remet

davantage en cause les codes de virilité. Pourtant, les lesbiennes dérangent, laissent indifférent ou font fantasmer et sont finalement méconnues. Leur sexualité est au mieux assimilée à des pratiques sexuelles « préliminaires », c'est-à-dire préparant l'acte sexuel véritable (comprenez la pénétration). Le modèle dominant de la sexualité reste l'hétérosexualité et avec lui l'idée que seul un homme est capable de faire jouir une femme. Se passer des hommes dans le domaine sexuel est donc toujours considéré comme scandaleux et anormal. La lesbophobie serait-elle un sexisme ordinaire ?

Il est temps de remettre un peu en cause les idées reçues, datant pour beaucoup d'entre elles de ce cher docteur Freud - ce grand misogynne. Les femmes ne sont pas soit vaginales soit clitoridiennes, mais la plupart du temps les deux car ces deux organes

sont anatomiquement très liés. Le clitoris a 8000 terminaisons nerveuses - soit le double du pénis - une véritable usine à plaisir !

Si la sexualité entre femmes est aujourd'hui encore taboue, c'est que nous avons du mal à nous détacher de millénaires de construction sociale patriarcale de notre société, basée sur le couple hétérosexuel. Les discriminations à l'encontre des homosexuel (femmes / hommes) sont encore très fortes. Et les lesbiennes, en tant que femmes, subissent doublement cette oppression et cette invisibilité.

Monica Ly et Julie Muret

Pour aller plus loin :

- Rapport sur la lesbophobie / SOS homophobie, 2008
- Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé / BAJOS, BOZON, INED ANRS INSERM, Paris, La Découverte, 2008
- Un petit bout de bonheur : manuel de clitologie, Rosemonde Pujol, Jean Claude Gawsewitch, 2007

Comité de rédaction : Caroline De Haas, Aude Lemoussu, Camille Miclot, Ada Mercier, Julie Muret et toutes celles et ceux ayant participé aux réunions du réseau.

Maquette : Caroline De Haas

Logo : Mila Jeudy

Reproduction : autorisée en citant la source (journal « Osez le féminisme ! ») et en indiquant le lien vers le site osezlefeminisme.fr



Vous souhaitez recevoir le journal, participez à sa rédaction ou à sa diffusion ?

CONTACTEZ-NOUS !

**Envoyez vos coordonnées à contact@osezlefeminisme.fr
www.osezlefeminisme.fr**